



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires du Doubs**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ



Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ÉCOLE ACCÈS PERMIS

36 B avenue Clémenceau – 25000 BESANÇON

E 14 025 0002 0

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

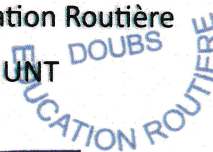
reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **27 août 2026** jusqu'au **27 août 2029**

Le Préfet du Doubs ou par délégation

Le Délégué à l'Éducation Routière

Cyril BELLMUNT



Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr